

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc.	Numéro de permis 2017876	Date d'inspection Le 16 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine 2 Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'alimentation, de l'aire de repos (matelas), du changement de couche, des médicaments (fiches d'administration), des toilettes, de l'accès à l'établissement et de la santé.
Observation de la fin de la sieste, de la collation, des jeux à l'extérieur et du départ de certains enfants.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 avril 2024

Date

original signé par

Linda Tardif

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 avril 2024

Date